

## Commune de Bulle

Séance du conseil municipal du mercredi 6 juillet 2016 sur convocation du 2 juillet 2016

9 membres du CM présents - Cédric Chambelland et Maxime Pontarlier excusés

Secrétaire : Benjamin Mathis

- **Approbation du CR du conseil municipal du mardi 17 mai 2016**
- **Réhabilitation et mise en accessibilité des bâtiments Mairie-Ecole, préau et leurs abords**

**L'arrêté du permis de construire** a été reçu le **28 juin 2016** sous réserve du suivi des préconisations de la commission accessibilité. Le MO travaille actuellement sur les **dossiers de consultations des entreprises (DCE)**.

**Lancement des appels d'offres** le **15 juillet** pour réponse le **mardi 13 septembre** à 17 h. Ouverture des offres le **mercredi 14 septembre à 10 h**. Vérification des offres et attribution des lots le **mercredi 28 septembre**

La première réunion de chantier est prévue le **mercredi 12 octobre** - Durée du chantier : 10 mois environ

Dans l'appel d'offres : les logements seront bien spécifiés dans une tranche conditionnelle

### Estimations des coûts et des subventions

Rappel de l'enveloppe de **6 500 €** accordée par le Sénateur, M. Longeot pour la salle socio-culturelle.

Confirmation de **l'enveloppe parlementaire de 10 000 €** par Madame Genevard, Députée pour la Mairie.

Une délibération est prise pour solliciter la Région dans le cadre du **plan de soutien lié à l'activité du BTP de la Région**.

### Offre de prêt de la CDC

Une délibération est prise pour accepter l'offre pour **un prêt de 320 000 € à 0 % sur 20 ans** dans le cadre des projets dans le domaine de la transition énergétique et écologique.

- **Participation des frais d'entretien à Drugeon Sports**

Le Maire expose que, comme chaque année, une répartition des charges d'entretien des terrains et des vestiaires supportées par Drugeon Sports a été effectuée en juin dernier. Une délibération est prise pour valider le montant revenant à la commune de Bulle, soit **1 379.32 €**.

- **Demande de Fonds de Concours à la CFD**

Dans le cadre des attributions de fonds de concours par la CFD, une délibération est prise pour demander la part fonds de concours N°1 d'un montant de **2 785.43 €**. Celle-ci est justifiée par un montant de dépenses de travaux d'entretien de voies et réseaux pour un montant de **5 750.91 €**.

- **Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)**

Vu l'arrêté préfectoral du 29/03/2016 n° 25 – 2016 – 03 – 29 – 031 relatif au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Doubs qui prévoit la proposition du préfet du Doubs de dissoudre le syndicat des Eaux de Vau les Aigues avec reprise de la compétence par la Communauté de communes du Plateau de Frasné et du Val du Drugeon (CFD)

Vu le projet de dissolution du syndicat des eaux de vau les Aigues du 03/05/2016 notifié par le préfet du Doubs au président du syndicat des eaux de Vau les Aigues ainsi qu'aux maires des communes adhérentes à ce même syndicat

Vu la loi NOTRe qui prévoit, à l'article 5214-16 du CGCT que la compétence Eau figure parmi les compétences optionnelles jusqu'au 31/12/2019 et parmi les compétences obligatoires à partir du 01/01/2020 pour la CFD

Considérant que le syndicat des eaux de Vau les Aigues qui exerce la compétence Eau (production, traitement, adduction et distribution) regroupe les communes de Boujailles, Bulle, Courvières, Dompierre les Tilleuls, Frasné et la rivière Drugeon

Considérant que le préfet du Doubs propose sa dissolution corrélativement à la prise de compétence « Eau » par la CFD

Vu la délibération du 19/11/2015 du Syndicat des eaux de Vau les Aigues

**Après en avoir délibéré, une délibération est prise à l'unanimité pour décider :**

**1 – de refuser la proposition de dissoudre le Syndicat des eaux de Vau les Aigues au 31/12/2016**

**2 – de donner un avis favorable au maintien du Syndicat des eaux de Vau les Aigues jusqu'au 31/12/2019, date à laquelle la compétence sera obligatoirement communautaire.**

## QUESTIONS DIVERSES

- **Attribution du logement libre du presbytère et remboursement de caution**

L'état des lieux n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière, une délibération est prise pour rembourser à **Mme Virginie CARENA** la caution déposée le 10 juin 2016 d'un montant de **567.89 €**.

Une délibération est également prise pour attribuer le logement de 99,51 m<sup>2</sup> avec 1 garage de 22 m<sup>2</sup>, 1 grenier et 1 cave de 13 m<sup>2</sup>. situé au 1<sup>er</sup> étage du 2, Rue de l'Eglise à **M. Dimitri CORNEGLIO** à partir du 11 juillet 2016.

- **Don de M. et Mme Pidoux pour mur mitoyen**

Le Maire avise les membres du Conseil Municipal que M. et Mme Philippe PIDOUX ont remis un chèque de **5 000 €** à la commune afin de participer à la réalisation du mur mitoyen construit entre leur parcelle cadastrée AB 30 et la commune. Ce mur a été élevé à cheval sur la limite cadastrale en accord entre les deux parties sur une longueur de 30 mètres linéaires.

Le Conseil Municipal remercie M. et Mme Philippe PIDOUX pour leur collaboration à la réalisation de cet ouvrage et une délibération est prise pour accepter ce don de 5 000 € qui sera inscrit en recette au budget communal.

- **Aménagement du terrain et des parkings foot-pétanque entre Bulle et Bannans**

Après discussion avec les dirigeants de Drugeon Sports et de l'Amicale de Pétanque Bulle-Bannans, il a été décidé d'installer un portique limitant l'accès au parking. Il s'agit d'interdire l'entrée aux camions ou semi-remorques qui viennent se garer et dégradent les espaces dédiés aux jeux.

- **Organisation des Feux d'artifice le 14 juillet 2016**

Le lieu de tir a été validé par l'artificier. Il est situé à 125 m de la route des Clos et du bâtiment agricole de M. Chambelland. Un arrêté a été pris afin d'interdire la circulation sur la route des Clos et la Rue des Clos. Tous les agriculteurs ont été avertis. Le Comité des Fêtes se charge de l'organisation des repas.

- **Organisation de la Fête des Grands Pieds des 22, 23 et 24 juillet 2016**

Une réunion s'est tenue avec le Sous-préfet, les pompiers et la gendarmerie le jeudi 30 juin. Une visite de la commission de sécurité aura lieu le **vendredi 22 juillet à 14 h** pour vérifier les installations.

- **Visite de Madame la Députée**

Madame la Députée Annie Genevard sera à Bulle le **vendredi 22 juillet en Mairie de 9 h à 10 h** afin d'échanger avec le Conseil Municipal et les habitants de la commune qui le souhaitent.

- **Départ en retraite de la secrétaire de Mairie**

Le recrutement de la future secrétaire de Mairie doit être lancé. *Mme Marcot* quittera ses fonctions **fin janvier 2017**. Il convient de recruter une nouvelle personne afin qu'elle puisse travailler en binôme à **partir du mois d'octobre 2016**.

La séance est levée à 22 h.

Le secrétaire